



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - CGT

126, rue de l'Université - BP24
75355 PARIS 07 SP

Assemblée nationale, le 15 juin 2023

Pouvoir d'achat

Nous sommes encore trop loin du compte !

Les luttes engagées depuis le début du mois de janvier commencent à porter leurs fruits. En dépit du passage en force de la réforme des retraites, les millions de travailleuses et de travailleurs qui ont participé aux journées d'action ont permis de commencer à changer le rapport de force. Les revendications portées depuis des années en matière de rémunération des fonctionnaires ont ainsi, enfin, été inscrites à l'ordre du jour.

DES MESURES SALARIALES CONQUISES PAR LA LUTTE

Le ministre chargé de la Fonction publique a annoncé, lundi 12 juin, une revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet prochain, l'attribution de 5 points supplémentaires à tous les agents au 1^{er} janvier 2024, la distribution maximale de 9 points supplémentaires aux agents des catégories B et C, une prime de pouvoir d'achat dégressive plafonnée à 800 € versée à l'automne aux agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 € bruts, la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), une revalorisation de 10 % des frais de mission et une hausse du remboursement du forfait de transports collectifs de 50 % à 75 %.

Sans l'exceptionnelle mobilisation des dernières semaines, ces annonces ne seraient vraisemblablement pas intervenues. Il aurait fallu se contenter des 3,5 % d'augmentation de juillet dernier.

Mais nous sommes encore trop loin du compte ! Et ce d'autant plus qu'il n'y avait pas eu d'augmentation significative de la valeur du point d'indice depuis près de 40 ans !

En effet, **le gain de pouvoir d'achat cumulé issu des mesures de revalorisation générale (les deux légères hausses du point d'indice et, en 2024 seulement, l'ajout de 5 points) reste bien inférieur à l'inflation** subie par chacun d'entre nous, estimée par l'INSEE à 5,9 % en 2023, après 5,2 % en 2022. Par comparaison, le salaire horaire de base des ouvriers et employés a progressé de 5,2 % sur un an à la fin mars 2023 !

Les mesures sectorielles et catégorielles prévues à côté de la revalorisation générale ne changent que peu la donne, sachant en outre que la mise en œuvre de certaines d'entre elles demeure à la discrétion des employeurs publics. **L'ensemble des annonces ne va donc pas « suffire »** et le simple fait que la GIPA soit reconduite en est un aveu flagrant, puisque ce mécanisme vise à maintenir le niveau de rémunération d'un agent lorsque son traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation sur une période de référence de quatre ans...

C'est au moins 10 % d'augmentation du point d'indice qu'il faut obtenir pour compenser les années de gel, l'inflation et rendre de nouveau la fonction publique attractive !

Comme l'illustre la lutte victorieuse des employées de Vertbaudet, la mobilisation paie ! Il ne faut donc pas laisser retomber la pression et poursuivre le mouvement engagé en janvier, dans le cadre de futures journées d'action nationales sur les salaires.

L'ASSEMBLÉE NE DOIT PAS RESTER EN RETRAIT

Le SPAN-CGT demande que la totalité des mesures annoncées pour les trois fonctions publiques soient mises en œuvre à l'Assemblée nationale. **Il est impensable que seules les mesures défavorables, comme celles de la « réforme » des retraites, soient transposées !**

De plus, les **mesures d'urgence en matière de pouvoir d'achat** demandées aux Questeurs par notre syndicat en commission de concertation restent d'actualité après les annonces de lundi :

- **revalorisation de la rémunération des fonctionnaires au regard du nombre de séances publiques en application de la « clause de revoyure »** approuvée par le Collège des Questeurs lors de la réforme de 2016. S'agissant d'un mécanisme automatique, il ne devrait même pas être nécessaire d'en faire la demande !
- à l'occasion de cette revalorisation, **intégration d'une part supplémentaire de primes dans l'assiette des cotisations de retraite** afin d'améliorer le taux de remplacement, extrêmement bas à l'Assemblée. Sans cela, il sera indispensable de travailler jusqu'à 70 ans pour bénéficier d'une retraite correcte – et encore, à condition d'y être autorisé, au détriment de la santé et de la vie personnelle des collègues, autant que de l'efficacité de l'action publique et de l'emploi des jeunes ;
- **refonte intégrale du cadre d'emploi des personnels contractuels et adossement des rémunérations aux grilles indiciaires des fonctionnaires de manière lisible** pour assurer l'égalité entre les personnels contractuels comme avec les fonctionnaires à tâches équivalentes, voire identiques dans de nombreux cas (*ce qui implique de transposer aussi pour les collègues l'augmentation résultant de l'ajout de 5 points d'indice aux fonctionnaires*) ;
- par souci d'équité, **hausse du remboursement du forfait de transports collectifs de 50 % à 75 % à compter de la date à laquelle elle a été accordée aux collaborateurs parlementaires**, donc avec effet rétroactif. En cohérence, le SPAN-CGT revendique le doublement du montant de l'allocation spéciale de transport pour les personnels en situation de handicap ainsi qu'une amélioration des conditions de cumul entre un abonnement transports en commun et le forfait mobilités durables ;
- pour atténuer l'effet de la hausse des taux d'intérêt et des loyers, **rétablissement d'aides à l'acquisition de la résidence principale et création d'un mécanisme facilitant l'accès au logement locatif** sur le modèle de ce qui existe ailleurs dans la fonction publique, comme dans le privé *via* le « 1 % patronal » (*sujet sur lequel le ministre chargé de la Fonction publique a indiqué qu'il ferait des propositions aux organisations syndicales*) ;
- **maintien intégral du traitement pendant 6 mois pour tous les personnels placés en congé de maladie ordinaire** et généralisation du tiers payant de l'assurance complémentaire.

Mme la Première Questeuse a indiqué en commission de concertation qu'un calendrier de comités techniques serait présenté aux organisations syndicales dans la première quinzaine de juillet. Ce calendrier concernera les mesures retenues par le Collège des Questeurs.

Le SPAN-CGT sera très attentif à ce que ce calendrier intègre l'**organisation de concours internes et externes ouvrant un nombre élevé de postes** pour répondre à la pénurie d'effectifs et à ce que la **question des rémunérations soit abordée au niveau des besoins**.

Vous pouvez compter sur nous !



J'adhère au SPAN-CGT !

Nom : Prénom : Service :

Adresse personnelle :

Courriel : Portable :

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : <http://spancgt.fr>. Contact : cgt@assemblee-nationale.fr